

TAXE D'APPRENTISSAGE

Intention de versement de la fraction du 13% Campagne 2022

(à retourner à l'équipe Relations Entreprise avant le 31 mai 2022)



Coordonnées de l'Équipe Relations Entreprises

Établissement de formation : **ISCO** (code UAI : 0383073 J).....

Adresse : 10 rue Aimé Pupin CP/ Ville : 38029 Grenoble cedex 2

Tél. : 04 76 28 26 98 Courriel : isco@grenoble.cci.fr

Responsable de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise

Raison sociale SIRET

Adresse.....

NOM / Prénom / Fonction.....

Tél. Mob. Courriel

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM Ville

Tél. Courriel

NOM de l'école : ISCO
10 rue Aimé Pupin
38029 Grenoble cedex 2

Règlement par Chèque Virement Espèces (option) CB

À l'ordre de : **ISCO / Société Générale**

IBAN :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00999	00037289754	61

IBAN : **FR76 3000 3009 9900 0372 8975 461**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Montant : €

Règlement avant le 31 mai 2022

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage : 0,68% de la masse salariale

Le calcul du montant global à verser reste le même.

OPCO
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES
87%
POUR
L'APPRENTISSAGE
À VERSER À L'OPCO

87%

100%

13%

ÉTABLISSEMENT
13% = LE SOLDE
À VERSER
À L'ÉTABLISSEMENT